

RECONNAÎTRE LES TULIPES SAUVAGES

ON TROUVE 3 TYPES DE TULIPES DANS NOTRE RÉGION.
APPRENONS À LES DIFFÉRENCIER.
ATTENTION, LE PILLAGE COMPROMET LES EFFORTS DE PROTECTION
NE LES COUPEZ PAS !

la tulipe jaune

la tulipe sylvestre

Tous les pétales
sont identiques
et de couleur uniforme



ZOOM

SILLON CENTRAL
TRÈS MARQUÉ



à l'intérieur,
une « flèche » noire
entourée de jaune
= 1/3 longueur
du pétale

2 types de pétales :
pointus à l'extérieur
arrondis à l'intérieur

la tulipe précoce

hauteur : 20 à 50 cm



pétales
arrondis

tige
épaisse

feuilles
bleutées
plus courtes
que la tige,
fléchies
au milieu
et ondulées



la tulipe agenaise ou tulipe œil de soleil

hauteur : 15 à 30 cm

à l'intérieur,
une « flèche »
noire entourée
de jaune
> 1/3 longueur
du pétale



pétales pointus
et identiques

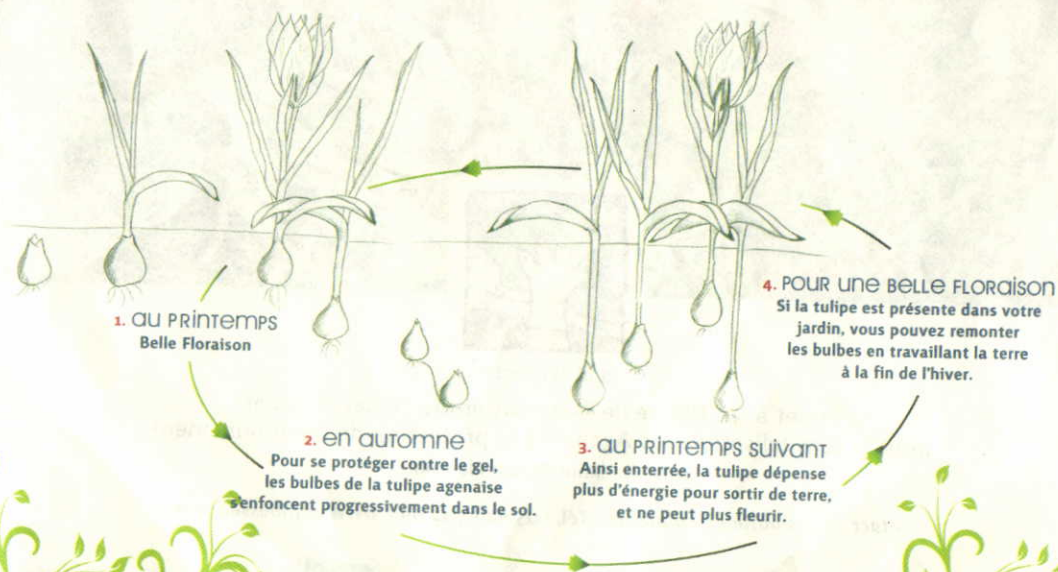
feuilles vertes
dépassant la tige

tige frêle



L'ABANDON DES TERRES, L'UTILISATION DE DÉSHÉRBANTS,
LE LABOUR TROP PROFOND ET L'URBANISATION GALOPANTE
ENTRAÎNENT LA DISPARITION DE LA TULIPE AGENAISE.

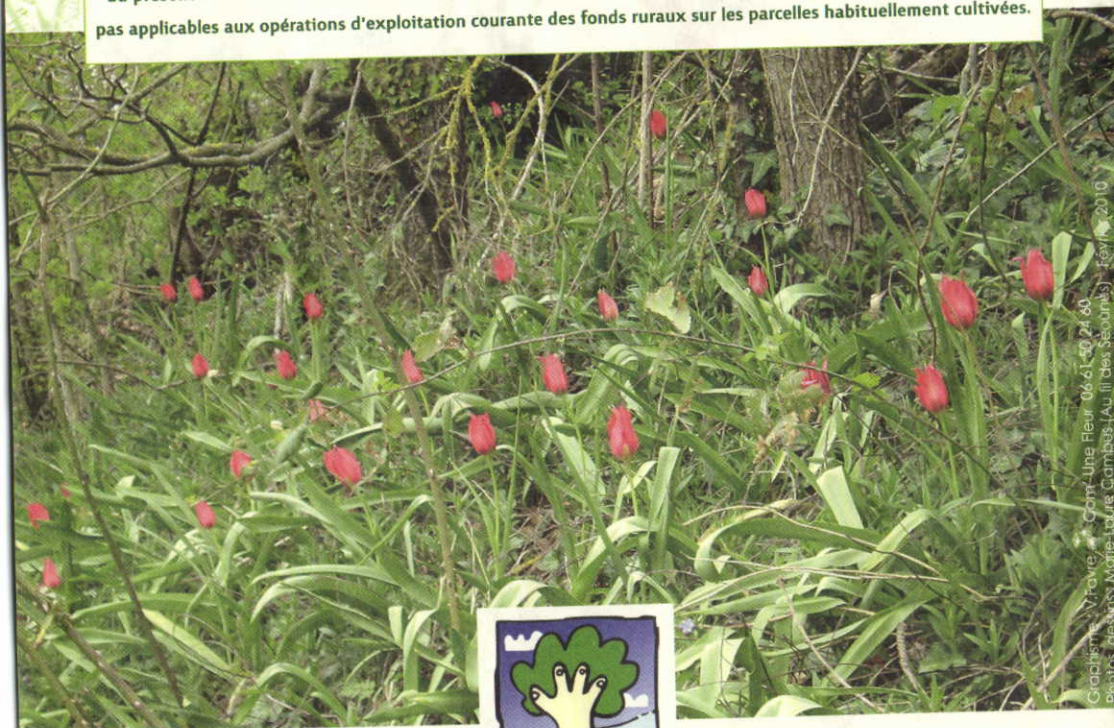
le cycle de la tulipe



ENSEMBLE, PRÉSERVONS CE PATRIMOINE NATUREL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

ARRÊTÉ DE PROTECTION NATIONALE DU 20 JANVIER 1982 MODIFIÉ PAR L'ARRÊTÉ DU 31 AOÛT 1995 :

ARTICLE 1 : " Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'annexe I du présent arrêté. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.



Création : Y. Fovet - Cdm - Une Fleur 06 61 40 24 60
Photos : Gilles Moret-Lurue, Gombas (Au fil des Séounes) - Fev. 2010



Au fil des Séounes

Projet à l'initiative de l'association **Au fil des Séounes**
pour la sensibilisation des Agenais à la protection de l'environnement
47270 - Saint Romain le Noble

Contact : info@aufildesseounes.fr - Tél. : 05 53 95 12 99 - www.aufildesseounes.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général



PROTÉGEONS LA TULIPE AGENAISE

On compte **16 espèces** de tulipes sauvages en France.
3 sont représentées en Lot-et-Garonne.

2/3 des sites ont disparus ou fortement régressés
au cours des dernières décennies.

Ces 3 tulipes sauvages, en voie de disparition,
sont protégées au niveau national.

